



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 50. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

459/18-12-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018
3. Adoption du Règlement numéro 302 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2018
4. Appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Ajouts au contrat et autorisation de paiement
5. Travaux d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Approbation de paiement des travaux supplémentaires au mandat professionnel à une architecte
6. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) – Sécurisation de trois (3) traverses piétonnières sur la rue du Pont
7. Période de questions du public
8. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

460/18-12-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Brabant lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018 soit adopté.

Que le règlement numéro 301 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018 est reproduit au livre des règlements.

461/18-12-17

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

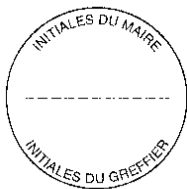
CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Robert Lambertz lors de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 302 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2018 soit adopté.

Que le règlement numéro 302 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 302 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2018 est reproduit au livre des règlements.

462/18-12-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-01 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – AJOUTS AU CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 063/27-02-17, adoptée lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 27 février 2017, octroyant le contrat relatif à la réalisation des travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), en lien avec l'appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation, à l'entrepreneur « Construction Paul Jr Mailloux » au montant total de 66 895 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires, non prévus audit appel d'offres, effectués suivant les autorisations données par le directeur du Service des travaux publics ou par le directeur général de la Ville, et ce, pour un montant total de 2 499 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner et de décréter les travaux supplémentaires effectués au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) suivant les autorisations données par le directeur du Service des travaux publics ou par le directeur général de la Ville, pour un montant total de 2 499 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement au montant total de 69 394 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur « Construction Paul Jr Mailloux » relatif aux travaux effectués dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2017-01 sur invitation de la Ville et comprenant lesdits travaux supplémentaires, le tout conformément au document daté du 15 novembre 2017.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

463/18-12-17

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – APPROBATION DE PAIEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU MANDAT PROFESSIONNEL À UNE ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 650 \$ plus les taxes applicables, à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » relatif à la gestion des déficiences de l'entrepreneur relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 1, en suivi à l'appel d'offres numéro 2017-02 de la Ville, le tout conformément au document daté du 31 octobre 2017.

ADOPTÉE

NOTE: Mme la conseillère Karine Bélisle ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.

464/18-12-17

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) – SÉCURISATION DE TROIS (3) TRAVERSES PIÉTONNIÈRES SUR LA RUE DU PONT

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse sur la rue du Pont, soit 30 km/h, n'est pas respectée par tous les automobilistes;

CONSIDÉRANT que la rue du Pont est un corridor scolaire très achalandé;

CONSIDÉRANT que la rue du Pont permet d'accéder aux municipalités de La Macaza, de L'Ascension, de Labelle ainsi qu'à l'aéroport international de Mont-Tremblant/La Macaza;

CONSIDÉRANT que la rue du Pont peut servir de voie de contournement lors d'accidents majeurs sur la route 117;

CONSIDÉRANT que les sentiers des fédérations de clubs quad et de motoneiges empruntent également la rue du Pont;

CONSIDÉRANT que les raisons énumérées ci-dessous menacent la sécurité des enfants et des piétons qui circulent sur la rue du Pont face à l'établissement de l'école du Méandre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) d'installer des panneaux de signalisation solaires clignotants dans la zone ciblée et d'y ajouter des bollards pour sécuriser les trois (3) traverses piétonnières sur la rue du Pont, soit les deux (2) en face de l'école du Méandre et celle près du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 (2)

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

465/18-12-17

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire soit levée, il est 20 h 50.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire